

Réuni le 16 juin 2017, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennas a pris les décisions suivantes :

I- Travaux, achats, ventes

Le Parking de la rue des Dames est rénové.

Achat d'un véhicule électrique (kangoo) validé par le conseil municipal. Autorisation d'un prêt pour l'achat du véhicule. Chaudière boulangerie et réparation toiture de la boulangerie : 20 000€.

Désherbeur thermique achetés par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse (3 appareils) et prêtés aux communes. Un planning a été établi pour utilisation par les communes.

Le conseil a décidé l'achat du coffret de protection extérieur du défibrillateur à 600€. Il sera prochainement installé dehors.

Le terrain constructible à côté de la MAF est vendu.

II- Commission des charges transférées

Délibération « contrat de ruralité » approbation par le conseil municipal.

Délibération « fond de péréquation communal et Intercommunal » +2% pour les communes. Approuvé à l'unanimité par le conseil.

CLECT « charges transférées » convention et rapport annexé, approuvé à l'unanimité par le conseil.

Délibération fixation des sièges suite au décès de M. Blanchaud (VIGOUX) à la CDC approuvé par le conseil.

III- PLUi

PLUi réunion « agriculteur »

Un site est mis à disposition pour toute question. PLUI@cc-brennevaldecreuse.fr

IV-Affaires scolaires

Ecole : vente table et chaise (40€)

Bibliothèque : démission de M. NICOLAS Alain et des bénévoles (au 28 juin fermeture de la bibliothèque).

Réunion publique le 28/06 concernant l'avenir de la bibliothèque de Rivarennas. Recherches de bénévoles.

TAP (CDC) maintenu pour 2017 – 2018

1er septembre rentrée enseignant, 4 septembre rentrée des élèves

RPI : changement statut : Rivarennas Thenay Chitray

DASEN : inscription à l'âge de 2 ans

V-Demandes de subvention

Délibération octroyant à M. Désiré Bernard, paiement de 20% pour l'alimentation en énergie électrique en aérien de la parcelle cadastrée n°56 section L, li eu-dit « La Salle » (construction d'une maison d'habitation)

Subvention octroyé au comité des fêtes : 500€ à l'unanimité pour la course cycliste du 20 août 2017.

VI-Questions diverses

Délibération fixant le tarif du prêt de la salle de réunion de la mairie à l'association PEEP récréation pour les réunions sur le « projet parentalité » à 100 €.

Inventaire zone humide

FAR

CDC projet éolien

Révision prochaine du tarif de la salle des fêtes par la commission.